

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU – M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU – M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES
Commune de Salles :	Mme DOSBA	absente excusée	

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/01

COMMUNICATIONS DIVERSES

Rapporteur : Bruno BUREAU

Exposé :

-Traitement des « eaux rouges » sur les communes de Belin-Bélieu et de Lugos :

Afin de remédier aux phénomènes « eaux rouges » impactant plus particulièrement ces deux communes depuis des années, la Communauté de Communes investit 190 000 € dans les travaux de nettoyage des réseaux d'eau potable, sur 45 kilomètres de canalisation (39 kms sur Belin-Bélieu et 6 kms sur Lugos). Cette prestation a été confiée à l'entreprise SETHA.

Deux procédés seront mis en œuvre (le procédé par racleur souple et le procédé d'eau et d'air sous pression en alternance).

Ces procédés permettent un nettoyage de l'intérieur de la conduite et l'élimination de tout dépôt non incrusté présent sur les parois internes de la canalisation jusqu'à l'obtention d'une eau claire.

En plus d'améliorer durablement la qualité de l'eau, ces techniques permettent également de résoudre les pertes hydrauliques de débit, tout en occasionnant une gêne minimale à la circulation et aux riverains.

Les consommations d'eau seront comptées et limitées au strict nécessaire pour effectuer les nettoyages. Une désinfection des réseaux sera réalisée à l'issue de chaque intervention. Quant aux eaux de rejets des nettoyages (eau potable + Particules), elles seront filtrées pour retenir les particules ferrugineuses (filtration à plusieurs étages magnétique à poches) puis évacuées soigneusement vers l'avaloir le plus proche.

3 campagnes de nettoyage sont programmées.

-Pour la commune de Belin-Bélieu, du 4 octobre au 6 décembre puis courant janvier 2023.

-Pour la commune de Lugos, les travaux auront lieu en février-mars 2023.

Ces travaux de nettoyage s'accompagnent de coupure du réseau d'eau potable de 9h à 16 heures sur les tronçons concernés. Seuls les usagers concernés par ces coupures seront informés du planning de ces coupures, au moyen d'un flyer distribués dans les boîtes aux lettres les 6 et 7 octobre pour la première campagne sur Belin-Béliet. Ils seront également informés par le délégataire SUEZ par sms et appel téléphonique.

- Compte-rendu de l'attribution des marchés publics

Extension-rénovation de l'école maternelle Jacques Prévert à Salles

LOT 1 DEMOLITIONS/DESAMIANTAGE	101 652,08	LEFORT
LOT 2 GOEUVRE	574 637,01	GARBAY
LOT 3 ENDUITS	47 190,66	DSA AQUITAINE ISOMAR
LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES	206 955,00	DMS
LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES	168 800,00	DUPHIL
LOT 8 PLATRERIE ISOLATION	155 000,00	FOEHN
LOT 9 PLOMBERIE CVC	234 903,31	COANDA
LOT 10 EQUIPEMENTS DE CUISINE	36 509,57	FROID CUISINE 33
LOT 11 ELECTRICITE	197 549,74	ABSO
LOT 12 CARRELAGE FAIENCE	72 500,00	JML
LOT 13 PEINTURE SOLS SOUPLES	101 696,50	CABANNES
LOT 14 VRD	458 224,64	GUINTOLI

-Construction du nouveau centre de tri de la recyclerie textile Fringuette : le chantier de cette construction (jouxant la recyclerie Repeyre) a démarré depuis début septembre dernier. Il prévoit la création de 1514 m² de surface plancher dont 115 m² de magasin d'usine et 1399 m² de centre de tri et de stockage. L'achèvement du chantier est prévu fin mars. Le conseil de communauté sera invité ultérieurement à délibérer sur le projet de bail de location à l'association d'insertion Fringuette.

-Les travaux d'extension-rénovation de l'école maternelle Jacques Prévert à Salles débutent fin octobre 2022. L'achèvement de cette opération est attendu à juin 2024. Rappelons que le coût de cette opération est de 2 900 000 € TTC à la charge de la CDC.

La Caisse d'allocations familiales (CAF) vient de nous notifier une aide de 202 500 € au titre de l'Accueil de loisir sans hébergement pour cette opération.

- La Communauté de Communes du Val de l'Eyre inaugure le 28 octobre prochain, à 11 heures sur la place du Champ de Foire à Salles, le **nouveau service de mobilité Rezo-Pouce**.

Les élus sont invités à participer à un challenge d'auto-stop dès 9h afin de tester eux-mêmes le dispositif, tandis que les habitants du territoire sont invités à rejoindre à partir de 10h des animateurs sur la place afin d'en apprendre plus sur le service.

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce. Il s'agit d'un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux « Arrêts sur le Pouce » (comme des arrêts de bus) et à l'application mobile, on peut facilement se retrouver et partager ses trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

-Nous souhaitons la bienvenue à Julien SALE, le nouveau technicien bâtiments et maintenance de la CDC venu en remplacement de Yannick Valentin.

De plus, nous accueillerons à compter du 12 décembre prochain Mr Gaël Cambis recruté en tant que chargé de mission pour la préfiguration du centre socio-culturel du Val de l'Eyre.

-Nouvelle gendarmerie de Belin-Beliet : le dépôt du permis de démolir de la friche de l'ancien Super U vient d'être déposé par Gironde Habitat.

Les membres du conseil de communauté prennent acte de ces informations.

certifié exécutoire
reçu en **11 OCT. 2022**
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU – M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES
Commune de Salles :	Mme DOSBA	absente excusée	

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/02

EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE
MATERNELLE JACQUES PREVERT-
CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE
DE SALLES

Rapporteur : Mr Bruno BUREAU

Exposé :

Il s'agit de redélibérer sur la convention pour mettre à jour certaines références d'articles et intégrer les montants actualisés des travaux au vu de la consultation des marchés.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/07/04

L'opération de rénovation et d'extension de l'école maternelle Jacques Prévert de Salles est conduite par la Communauté de Communes pour un coût d'opération de 3 550 000 € TTC au total incluant les travaux relevant de la convention de mandat avec la mairie.

Des travaux de voirie et de réseaux divers ainsi que les équipements de cuisine sont en effet nécessaires et n'entrent pas dans le champ de compétence de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. Ils sont donc à la charge de la commune.

Pour optimiser la conduite du chantier, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le principe de conclure une convention de mandat avec la commune de Salles ci-annexée et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Celle-ci a pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de confier à notre intercommunalité le soin de réaliser les travaux hors champ de

compétence communautaire au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage dans les conditions fixées ci-après et d'autoriser Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ces travaux sont estimés à 644 143,94 € TTC et seront remboursés à la CDC par la commune selon les modalités prévues à la convention.

Programme des travaux et études confiés par le maître d'ouvrage (Commune de SALLES) au mandataire (Communauté de Communes) :

Chiffrage réalisé sur la base Du résultat de l'appel d'offres.

a. Travaux de rénovation et extension de l'école

TRAVAUX A LA CHARGE DE LA MAIRIE	€ HT
LOT 10 EQUIPEMENTS DE CUISINE	36 509,57
LOT 14 VRD	458 224,64

b. Maîtrise d'œuvre des travaux du groupe scolaire

Honoraires de maîtrise d'œuvre (taux de 8,5%) = 42 052,41 € HT

TOTAL GENERAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE SALLES
536 786,62 € H.T
644 143,94 € TTC

Par ailleurs, les prestations suivantes ne sont pas prévues dans le cadre des travaux de compétence CDC et restent donc à la charge de la mairie :

- Mobilier des écoles, de la garderie et du restaurant
- Matériel informatique et de téléphonie, y compris équipements actifs des baies de brassage
- Badgeuses
- Tableaux des salles de classes, tableau numérique interactif
- Centrales de lavage/désinfection
- Extincteurs, plans d'évacuation

Prestations prévues à la charge CDC :

- Câblage réseau et Internet
- Alarme incendie
- Sonnerie inter cours /Interphone
- Placards équipés dans les salles de classes
- Signalétique

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 6 octobre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme PIQUEMAL pouvoir à M. DECLERCQ

Commune de St Magne : M. FORET pouvoir à Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/03

**REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT 2021 DU BUDGET ANNEXE
ZAE AU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Blandine SARRAZIN

Exposé :

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de reverser l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe ZAE, d'un montant de 177 066,71€, sur le budget principal de la Communauté de Commune du Val de l'Eyre au compte « 7551 - excédent des budgets annexes » et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 6 octobre 2022

Le Président
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme PIQUEMAL pouvoir à

M. DECLERCQ

Commune de St Magne : M. FORET pouvoir à

Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/04

**DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 113 796 €

Section d'investissement : + 258 026 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU – M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE- Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme PIQUEMAL pouvoir à

M. DECLERCQ

Commune de St Magne : M. FORET pouvoir à

Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/05

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE DES DECHETS**

Rapporteur : Mme Ghislaine CHARLES

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 16 960 €

Section d'investissement : + 0 € (virements internes)

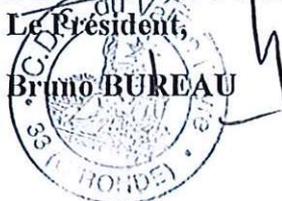
Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme PIQUEMAL pouvoir à M. DECLERCQ

Commune de St Magne : M. FORET pouvoir à Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/06

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 7 400 €

Section d'investissement : + 715 236,98 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/07

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Rapporteur : Mr Patrick ANTIGNY

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 0 € (virement internes)

Section d'investissement : + 63 492,63 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN
M. BARDET Absent excusé

Commune de St Magne : Mme PIQUEMAL pouvoir à M. DECLERCQ
M. FORET pouvoir à Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/08

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE ECONOMIE**

Rapporteur : Mme Blandine SARRAZIN

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

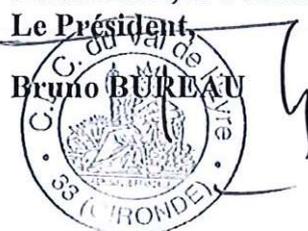
Section de fonctionnement : + 100 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT, 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT, 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/09

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE TOURISME**

Rapporteur : Mme Maryse CHOPO

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 0 € (virements internes)

Section d'investissement : + 410 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 6 octobre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/10

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE PAYS**

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 0 € (virement internes)

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives.

certifié exécutoire

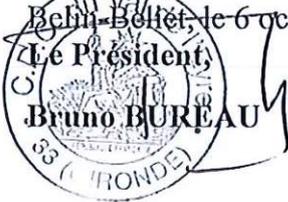
reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président
Bruno BUREAU


DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/11

**TRANSPORT A LA DEMANDE :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
DELEGATION AVEC LA REGION NOUVELLE
AQUITAINE**

Rapporteur : Mme Maryse CHOPO

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la nouvelle convention de délégation de compétence avec la Région Nouvelle Aquitaine, pour l'organisation du transport à la demande. Cette convention est valable à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

L'organisation du service ci-dessous reste inchangée par rapport au conventionnement actuel entre la Région et la CDC :

- La centrale de réservation reste en régie, à la CDC
- Fonctionnement en régie avec deux véhicules et deux chauffeurs
- Réservation minimum 48 h avant
- Destinations :
 - CDC du Val de l'Eyre
 - Bassin d'Arcachon : toutes les communes
 - Bordeaux Métropole : toutes les communes
- Le tarif jeunes reste à 1€ par trajet intra CDC. La CDC du Val de l'Eyre financera le différentiel entre le tarif à 1€ et à 2,30€ par trajet.

- Tarifs CDC : 2.3 € l'aller et 4.10€ aller/retour en tarif normal et 0.40 € l'aller et 0.80€ l'aller/retour en tarif solidaire
- Tarifs hors CDC : 7€ l'aller et 14 € l'aller/retour et 1.40€ l'aller et 2.80€ l'aller/retour en tarif solidaire

Les modifications porteront sur les titres de transport et les frais de communication qui seront désormais assurés par la CDC et subventionnés par la Région à hauteur de 5000 € TTC par an.

La convention ainsi que son annexe sont jointes à la présente délibération.

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

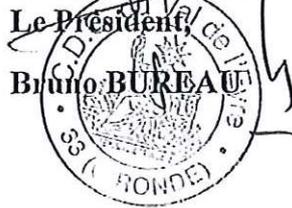
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU --
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/12

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mr Bruno BUREAU

Exposé :

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs pour les raisons suivantes et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires :

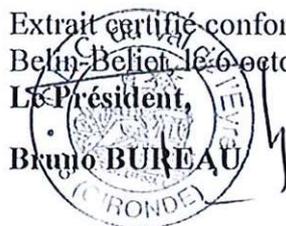
- La création d'un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en vue d'un avancement de grade
- La création de deux grades d'agents de maîtrise :
 - Une promotion interne
 - Un recrutement par mutation pour le poste de chargé de maintenance des travaux et du bâti
- La création de trois grades de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe, en vue de trois avancements de grade
- La suppression d'un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'un grade de rédacteur et de deux grades de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, à la suite de l'avis favorable du Comité Technique du CDG du 25 septembre 2022. Ces suppressions sont liées aux créations ci-dessus énoncées.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme PIQUEMAL	pouvoir à	M. DECLERCQ
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/13

**PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE
CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET
DE TRANSITIONS 2023-2025**

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

La Communauté d'agglomération du Bassin Sud, la Communauté d'agglomération du Bassin Nord et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, et la Région Nouvelle-Aquitaine, se sont engagées fin 2021 dans l'élaboration d'un nouveau Contrat territorial, intitulé « Contrat de Développement et des Transitions », pour la période 2023-2025. Il repose sur la nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine présentée en Conseil des Elus du Pays Barval, le 15 octobre 2021.

Le précédent contrat s'est en effet achevé en octobre 2021 et a permis d'accompagner, sur 3 ans, 24 projets structurants bénéficiant de plus de 8 millions d'euros de financements régionaux.

L'élaboration de ce nouveau contrat a été menée en articulation avec la candidature au volet territorial de la nouvelle programmation européenne, afin de garantir la cohérence des 2 démarches et d'optimiser les financements. Elle s'est appuyée sur la charte révisée du Pays Barval, pour répondre aux spécificités du territoire, à la fois rural, urbain, et littoral.

Un 1^{er} comité de pilotage élargi, associant l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire, organisé le 10 décembre 2021, a permis d'échanger sur le diagnostic du territoire et d'identifier les principaux enjeux partagés. Une remontée de projets a ensuite été menée en début d'année et un 2nd comité de pilotage élargi s'est réuni le 2 juin dernier pour valider la

stratégie et le plan d'actions. Le Conseil de Développement du Pays Barvaï a également contribué aux travaux.

Ce nouveau contrat, marqueur du partenariat renforcé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, doit permettre d'accompagner les mutations du territoire et de contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, auxquels il est confronté.

Si les grandes orientations en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire demeurent, l'accélération du changement climatique et la crise sanitaire réinterrogent les modèles économiques et les systèmes locaux (santé, alimentation...), nécessitant de repenser les actions dans une logique d'adaptation aux évolutions du territoire en faveur d'une plus grande résilience, et au bénéfice des populations.

Aussi, ce nouveau contrat s'articule autour de 3 axes prioritaires :

Axe 1 : Développer un modèle économique équilibré et plus résilient

1.1 : Repenser le devenir des filières traditionnelles du territoire, soutenir l'économie locale et renforcer l'économie de proximité avec l'ambition de diversifier les moteurs de développement

1.2 : Développer et valoriser les compétences et l'emploi sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises et aux aspirations des actifs

Axe 2 : Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale

2.1 : Réduire les inégalités territoriales et renforcer les solidarités

2.2 : Relever les défis fruits de la dynamique d'attractivité du territoire

Axe 3 : Un Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre plus résilient : encourager les transitions

3.1 : Bâtir le cadre d'un mieux vivre ensemble sur le territoire

3.2 : Vers une transition active grâce à des mobilités repensées et une alimentation relocalisée

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- ◆ approuvent le contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 (cf. note d'enjeux et plan d'actions annexés) ;
- ◆ autorisent Monsieur le Président à signer le contrat, et tout document associé, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Bolin-Bellet, le 6 octobre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 5 octobre 2022
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD –
Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/14

**RAPPORTS ANNUELS 2021
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Les 9 rapports ont été examinés en commission eau et assainissement du lundi 26 septembre. Conformément à l'article L2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public des communes de **Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Salles et Saint-Magne**.

Ces rapports, mis à la disposition du public, doivent être approuvés.

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performances et des indications sur le financement des investissements.

Les principaux éléments à retenir des rapports annuels d'EAU POTABLE pour les communes de Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Salles et Saint-Magne sont les suivants (Indicateurs du Décret du 02 mai 2007), les rapports étant joints à la présente.

Thème	Indicateurs	Belin-Beliet	Le Barp	Lugos	Salles	Saint-Magne	TOTAL
Caractéristiques techniques	D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	5 825	5 686	995	7 449	1063	21 018
	VP056 – Nombre de branchements	2 860	2 682	522	3239	547	9 850
	VP077 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	123,1 km	110,7 km	24,65 km	97,11 km	54,22 km	409,8 km
Tarification	D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,03 €/m ³	1,45 €/m ³	1,94 €/m ³	1,58 €/m ³	2,58 €/m ³	
	P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indicateurs de performance	P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – indice compris entre 0 et 120	120	120	110	110	100	-
	P104.3 Rendement du réseau de distribution	89,7	80	98,52	92,99	68,46	
	P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,9	2,2	0,3	1,07	1,47	
	P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,8	2,1	0,1	1	1,2	
	P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%		0,08		0,09	
	P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	4	1	3	2	17
	P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	346,99 €	106,89 €	94,79 €	27,83 €	37,96 €	614,46 €

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

U P O

ID : 033-243301405-20221011-2022_10_14-DE

La communauté de communes du Val de l'Eyre dispose de la compétence eau depuis le 01 janvier 2020. De ce fait, les encours de la dette ne sont plus comptabilisés par commune mais à l'échelle de la communauté de communes.

Les encours de la dette au 31 décembre 2021 pour la communauté de communes :
1 222 276,76€

Projets réalisés sur la période 2020-2022 :

	Projets d'eau potable réalisés / en cours
Salles	Rte du Val de l'Eyre - renouvellement de 170 ml de canalisation d'eau potable et de 8 branchements
	Chemin de Francille - renouvellement de 80 ml de canalisation d'eau potable
Belin-Beliet	Les vignes 1 et 2 - renouvellement de 2021 ml de canalisation d'eau potable y compris les branchements
	Chemin de Brandemale - renouvellement canalisation d'eau potable sur 42 ml
Saint-Magne	Route de Joué - renouvellement du réseau d'eau potable sur 140 ml
Lugos	Réhabilitation du château d'eau - choix entreprise de travaux en cours
Le Barp	Etude pour la création d'une unité de déferrisation forage les Prats.

Ces projets d'investissement représentent un total de 3,2 M€ de dépenses engagées par la Communauté de communes.

Les principaux éléments à retenir du rapport annuel ASSAINISSEMENT de la commune communes de Belin-Beliet, Le Barp, Salles et Saint-Magne sont les suivants (Indicateurs du Décret du 02 mai 2007), les rapports étant joints à la présente.

Thème	Indicateur	Belin-Beliet	Le Barp	Salles	Saint-Magne	TOTAL
Caractéristiques techniques	D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	4321	4305	4747	1059	14 412
	VP.56 – Nombre d'abonnements	2081	1833	2064	331	6 309
	D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	0	0	-
Tarification	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	0	0	0	-
	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	34,36 km	48,71 km	42,21 km	6,32 km	131,6 km
	D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonnes de matières sèches	50,64 tMS	109,36 tMS	35,4 tMS	0	-
Indicateur de performance	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3/an	3,27467	3,50683	3,22	4,44608	-
	P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées – valeur de 0 à 120	118	95	97	85	-
	P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	374,54 €	133,86 €	72,17 €	54,51 €	635,08€
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	4	2	2	15

La communauté de communes du Val de l'Eyre dispose de la compétence assainissement collectif depuis le 01 janvier 2020. De ce fait, les encours de la dette ne sont plus comptabilisés par commune mais à l'échelle de la communauté de communes.

Les encours de la dette au 31 décembre 2021 pour la communauté de communes : 5 771 886,26€

Projets en cours/ à l'étude pour la période 2020-2022:

	Projets d'eaux usées réalisés / en cours
Belin-Beliet	Les vignes 1 et 2 - renouvellement de 3103 ml de canalisation d'eau usées y compris les branchements
	Avenue du Graoux - Extension du réseau d'eau usée sur 27 ml
Le Barp	Rue des Bouvreuils et chemin de maison neuve - renouvellement de 538 ml de canalisation d'eaux usées y compris 9 branchements
	Connexion collège/Lycée + chemin de Mougnet gravitaire - création d'un réseau d'eaux usées sur 362 ml
Saint-Magne	Route de Joué extension du réseau d'assainissement sur 113 ml
	Daunade - renouvellement du poste de refoulement et de 205 ml de canalisation d'eaux usées

Ces projets d'investissement représentent un total de 5,46 M€ de dépenses engagées par la Communauté de communes.

Ce rapport est public et est joint à la présente. Les membres du conseil de communauté prennent acte du rapport annuel 2021 ci-annexé.

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAZZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD –
Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/15

RAPPORT ANNUEL 2021 SPANC

Rapporteur : Mr Jacques MORETTO

Exposé :

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L2224-5, le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre (CDC) présente chaque année au conseil communautaire un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

L'objet du RPQS est d'informer les usagers sur les aspects techniques et financiers du SPANC. Son contenu est fixé par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007. Les membres du conseil de communauté sont invités à prendre acte du rapport annuel 2021 ci-annexé. Celui-ci a été présenté en commission eau et assainissement du lundi 26 septembre.

Notons en synthèse quelques statistiques extraites de ce rapport :

Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 8625 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3546 installations.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif soumises au contrôle : 3450 (ne sont pas soumises au contrôle les maisons inhabitées).

COMMUNE	Nombre d'installations ANC	Nombre d'installations ANC soumises au contrôle*
Belin Beliet	794	783
Le Barp	518	503
Lugos	503	488
Salles	1504	1468
Saint Magne	227	206
TOTAL	3546	3450

* Installations soumises au contrôle = contrôle du neuf et du périodique

Le tableau ci-dessous détaille les prestations réalisées en 2021 pour le contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.

	2019	2020	2021
Contrôle de conception d'installation nouvelle	144	101	110
Contrôle de conception d'installation réhabilitée	44	40	59
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	118	85	83
Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	35	37	47

Le 3^{ème} contrôle périodique a été engagé depuis le 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 30 juin 2028. Le nombre d'installations à contrôler dans le cadre de ce 3^{ème} contrôle périodique est d'environ 3321 (installations soumises au contrôles – installations neuves et réhabilitées depuis le 01/07/2020).

En 2021, 320 diagnostics périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés (dont 100 ventes).

3 ^{ème} Contrôle périodique (01/07/2020 au 30/06/2028)	
Année	Nombre de contrôle réalisés
2020	156
2021	320
TOTAL	476 soit 14.3%

Les tarifs applicables au 31/12/2021 sont les suivants :

- Instruction des nouvelles installations d'assainissement non collectif : 250 €. Redevance appelée par titre de paiement suite à l'instruction de la demande.
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations : 140 €. Redevance appelée sur la facture d'eau du fermier à raison de 17.5 €/an pendant 8 ans. Cette redevance est collectée par le fermier sur la facture d'eau et reversée à la collectivité.
- Contrôle en cas de vente de l'habitation : 250 € facturé en une seule fois après délivrance du rapport de visite.
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : gratuité de l'instruction.

Ce rapport est public et est joint à la présente. Les membres du conseil de communauté prennent acte du rapport annuel 2021 ci-annexé.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD –
Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/16

**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGION
NOUVELLE AQUITAINE POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES A LA
PREVENTION ET A LA VALORISATION DES
DECHETS**

Rapporteur : Mme Ghislaine CHARLES

Exposé :

La loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Le Plan Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 21 octobre 2019 puis intégré au SRADDET, en tant que volet déchets, le 16 décembre 2019. Le code de l'environnement, dans son article R541-25, engage ensuite les Régions à mettre en place une **politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées** par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cette politique participe entièrement à la mise en oeuvre de la feuille de route NéoTerra au titre de l'ambition 7 « Faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire tendant vers le *zéro déchet à 2030* ».

Les objectifs nationaux en termes de réduction de la production et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont déclinés dans ce volet déchets du SRADDET, soit moins 14 % de déchets en 2030 par rapport à 2010 et 65 % de déchets valorisés sous forme de matière dès 2025. Or, les données de l'observatoire montrent une évolution tendancielle inverse de celle attendue, à savoir une augmentation de la production des déchets ménagers et assimilés de 6 % en 2019 par rapport à 2010. Par ailleurs, le taux de valorisation matière reste, en 2019, très inférieur à l'objectif 2025 (56 % vs 65 %). Aussi, tenant compte au plus près des préoccupations et problématiques des collectivités pour ce qui est de l'atteinte des objectifs du volet déchets du SRADDET, la Région propose d'apporter un soutien opérationnel aux acteurs publics en charge de la compétence déchets.

La Région Nouvelle Aquitaine lance ainsi un appel à projet afin d'accompagner les collectivités à atteindre les objectifs du volet déchets du SRADDET qui se décline selon 2 axes :

- Axe 1 : Favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets
- Axe 2 : Accroître la valorisation matière

Conscients des enjeux, la CDC du Val de l'Eyre a lancé fin 2021 une étude d'optimisation de son service public de prévention et de gestion des déchets.

A la suite du diagnostic du territoire, la présentation des différents scénarios d'optimisation a été présenté en commission environnement du 8 septembre dernier.

Plusieurs opérations éligibles à l'appel à projet de la Région sont envisagées par la collectivité afin de favoriser le changement de comportement et ainsi réduire les déchets :

- Fourniture à l'ensemble des usagers d'un composteur individuel
- Fourniture de composteurs partagés pour les cantines scolaires
- Achat d'un broyeur pour la réalisation de campagnes de broyage de déchets verts des particuliers pour ré-utilisation à leur domicile
- Elaboration du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Elaboration d'un guide du tri
- Actions de communication autour des biodéchets

La date limite de dépôt des dossiers est le 28 octobre 2022.

Les taux et plafonds des aides de cet appel à projet sont les suivantes :

Axes	Type de projet	Exemples de dépenses éligibles	Taux aide maximum	Plafond d'aide
Favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets	Sensibilisation, communication, formation	Petits équipements, animations, supports de communication, formations (non pris en charge par le fonds formation) etc.	70%	20 000 €
	Réemploi, Réutilisation, Réparation	Investissements liés à l'adaptation, à l'aménagement des locaux et ceux permettant la collecte préservante en vue du réemploi/réutilisation et le stockage, la réparation et la remise en état des produits, objets, à des fins de réemploi et logiciel liés à la traçabilité des flux	55%	250 000 €
	Prévention et gestion de proximité des biodéchets dont les végétaux	Composteurs individuels, partagés, broyeurs, petits équipements etc.	55%	50 000 €
Accroître la valorisation matière et organique	Valorisation matière	Investissements permettant d'améliorer les performances de tri pour optimiser le taux de valorisation matière (développement de filières hors REP, sur-tri des encombrants...)	55%	150 000 €
	Valorisation organique	Investissements permettant d'améliorer la valorisation organique	55%	150 000 €
Etudes préalables aux investissements des axes ci-dessus			70%	50 000 €

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

520

ID : 033-243301405-20221011-2022_10_16-DE

Au vu des éléments ci-dessus, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le dossier de candidature ci-annexé de la CDC à l'appel à projet Région Nouvelle Aquitaine pour l'accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets sur son territoire et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

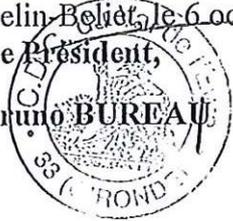
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Béliet, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD –
Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/17

**REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Rapporteur : Mme Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Considérant l'examen par la commission eau et assainissement du 26 septembre dernier, les membres du conseil de communauté adoptent à l'unanimité les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

La part variable est exprimée en € HT par mètre cube. La part fixe est le tarif d'abonnement annuel.

La proposition de tarif est sans augmentation de la redevance moyenne pondérée, la convergence des redevances est poursuivie (jusqu'en 2027).

Rappelons que le programme pluriannuel d'investissements adopté totalise 13,5 millions d'euros entre 2020 et 2030. 5.46 millions d'euros ont déjà été engagés entre 2020 et 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

520

ID : 033-243301405-20221011-2022_10_17-DE

TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN € HT

COMMUNE	Part variable 2023	Part variable 2022	Part fixe 2023	Part fixe 2022
BELIN BELIET	1,39	1,38	23,75	24,75
LE BARP	1,56	1,60	15,96	15,01
LUGOS	-	-	-	-
SAINT MAGNE	1,35	1,33	25,49	26,93
SALLES	1,31	1,28	18,25	17,87

certifié exécutoire

reçu en **11 OCT. 2022**
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD –
Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/18

**REDEVANCES D'EAU POTABLE A COMPTEUR DU
1^{er} JANVIER 2023**

Rapporteur : Mr Bruno BUREAU

Exposé :

Considérant l'examen par la commission eau et assainissement du 26 septembre dernier, les membres du conseil de communauté décident avec 26 voix pour et une abstention d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Comme prévu lors de l'adoption du programme pluriannuel EAU en décembre 2020, il s'agit de la première augmentation de la redevance moyenne pondérée (+37%). Il est également à noter que la convergence des redevances se poursuit (jusqu'en 2027), comme convenu.

Le montant des investissements du PPI s'élève à plus de 16 millions d'euros à réaliser entre 2020 et 2030. Rappelons que 3.2 millions ont déjà été engagés entre 2020 et 2022.

La part variable est exprimée en € HT par mètre cube. La part fixe est le tarif abonnement annuel.

TARIF ADDUCTION EAU POTABLE EN € HT

COMMUNE	Part variable 2023	Part variable 2022	Part fixe 2023	Part fixe 2022
BELIN BELIET	0.41	0.3248	30.89	27.56
LE BARP	0.32	0.20	20.86	12.53
LUGOS	0.38	0.27	25.72	18.60
SAINT MAGNE	0,61	0.61	24.33	16.88
SALLES	0.40	0.31	26.00	19.00

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAZZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD –
Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Commune de St Magne : M. FORET pouvoir à Mme CHARLES

Sophie PIQUEMAL se retire du vote

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/19

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE
LA TRANSITION ENERGETIQUE

Rapporteur : Mme Nadège DOSBA

Exposé :

Ecole primaire Lavignolle de Salles :

En complément des travaux d'extension de l'école primaire de Lavignolle, des travaux de rénovation énergétique du bâtiment ancien s'avèrent nécessaires. En effet, l'étude thermique réalisée en 2021 a mis en avant la faible isolation du bâtiment.

Le projet de rénovation énergétique porte sur les travaux suivants : isolation des façades et des combles, changement des luminaires, mise en place d'une ventilation, remplacement du système de chauffage par un système plus performant.

Le montant total des travaux de rénovation est évalué à 192 000 € HT

Montant de subvention Département sollicitée : 50 000 €

Autofinancement CDC du Val de l'Eyre : 142 000 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité cette demande de subvention et autorisent Mr le Président d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT, 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT, 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU --
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD --
Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES

Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Commune de St Magne : M. FORET pouvoir à Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/20

**AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE
DE POURSUITES**

Rapporteur : Mme Cathy BOYRIE

Exposé :

A la suite de la réorganisation du service des finances locales, il s'agit de délibérer pour la durée du mandat en cours pour autoriser le comptable assignataire du SGC (Service de gestion comptable) de Belin-Bélieu à engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la communauté de communes.

Considérant la demande, à titre prévisionnel, du comptable assignataire du Service de Gestion Comptable (SGC) de Belin-Beliet, dans le cas où la Communauté de Communes du Val de l'Eyre aurait à émettre des titres, pour qu'il puisse utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour recouvrer les créances de la Communauté de Communes,

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité d'accorder une autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par nos soins pour les budgets suivants et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires :

- Budget principal
- Budget annexe des déchets
- Budget annexe économie
- Budget annexe tourisme
- Budget annexe eau potable
- Budget annexe assainissement
- Budget annexe SPANC

- Budget annexe ZAE
- Budget annexe pays

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

certifié exécutoire

reçu en 11 OCT. 2022

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Bélier, le 6 octobre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



[Handwritten signature]

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 septembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFE -Mme CHINIARD--
Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES
Commune de Salles : M. BUREAU –Mme DOSBA - M. ANTIGNY - M. BAUDE –Mme PASQUALE-
Mme DUFOURCQ - Mme DANIEL-M. GEORGES- Mme CLICHEROUX –
M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
Commune de St Magne :	M. FORET	pouvoir à	Mme CHARLES

M. GEORGES est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/10/21

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE
MUTUALISATION DE SERVICE D'INSTRUCTION
DES ACTES D'URBANISME

Rapporteur : Mr Jacques MORETTO

Exposé :

La mise en place du service mutualisé intercommunal d'instruction des actes d'urbanisme a eu lieu en mai 2015, après la décision de l'Etat de mettre fin à la gratuité de ce service pour les communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Chaque commune contribue au financement de ce service par le remboursement à l'intercommunalité de sa quote-part basée sur la part proportionnelle de sa population au sein de l'ensemble intercommunal.

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le principe d'un avenant pour décider de la mise à jour de ce calcul au 1^{er} janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances communautaires et pour la durée restante de ce mandat et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires. La population à prendre en compte est la population INSEE double compte publiée au 1^{er} janvier de l'année considérée de la mise à jour.

Il est enfin précisé que cet avenant sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2027.

certifié exécutoire
reçu en 11 OCT. 2022
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
11 OCT. 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 octobre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU

